



PROCES VERBAL DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU DIMANCHE 22 MARS 2026

Le 22 mars 2026

À 10 heure et 30 minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Mairie, salle du Conseil municipal, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Régis AUDIBERT, Maire**

Présents :

Mme Anne BARROIL, M. Thomas BERARD, M. Jean-Yves BLANCHIN, Mme Hélène BONNEAU, M. Matthieu CHARRIER, Mme Anne-Marie DAUPHIN, Mme Charlène GASTALDI, M. Alain GUEYDON, M. Patrick LACROIX, M. Charles MUNOZ, Mme Laetitia POIDRAS, Mme Anne-Cécile REUS, Mme Michèle REYNIER, Mme Coline RUMEAU-SCHURCH, Mme Marie-Jo SOTTO, M. Didier VOLA, M. Benoit VUITRY.

Absent /Excusé : M. Thierry BENOIT

Pouvoir : M. Thierry BENOIT à Mme Anne-Marie DAUPHIN

Secrétaire de séance : Mme Michèle REYNIER

1/Election du Maire

Il est procédé à l'élection du Maire.

Monsieur Régis AUDIBERT est proclamé Maire à la majorité des suffrages exprimés.

Nombre de votants : 18

Nombre de suffrages blancs : 4

Nombre de suffrages exprimés : 14

Majorité absolue : 7

2/ Détermination du nombre d'adjoints et élection des adjoints

Vu l'article L. 2122-2 du code général des collectivités territoriales permettant aux conseillers municipaux de déterminer librement le nombre des adjoints sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du Conseil Municipal.

Considérant que l'effectif légal du conseil municipal est de 19, le nombre des adjoints au Maire ne peut dépasser 5.

Vu la proposition du Maire de créer 4 postes d'adjoints au Maire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

Décide, de créer 4 postes d'adjoints au Maire.

Charge, Monsieur le Maire de procéder immédiatement à l'élection de ces 4 adjoints au Maire.

Décision adoptée à l'unanimité

Vote :

Pour : 19

Contre : 0

Abstention : 0

Les élus de la liste de Monsieur Alain GUEYDON sont proclamés adjoints à la majorité des suffrages exprimés :

Nombre de votants : 19

Nombre de suffrages blancs : 4

Nombre de suffrages exprimés : 15

Majorité absolue : 8

Les adjoints élus sont :

- Monsieur Alain GUEYDON, 1^{er} adjoint ;
- Madame Anne-Cécile REUS, 2^{ème} adjointe ;
- Monsieur Charles MUNOZ, 3^{ème} adjoint ;
- Madame Marie-Jo SOTTO, 4^{ème} adjointe.

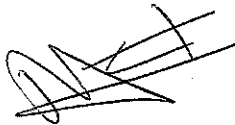
3/ Lecture de la charte de l'élu local par le Maire élu

Monsieur Régis AUDIBERT, Maire remet un exemplaire de la charte à chaque membre du Conseil Municipal et en fait la lecture.

La séance est levée à 11H30.

Le Maire

Régis AUDIBERT



La secrétaire de séance
Nathalie REYNIER

